

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet				
AUTORISATION D'EXPLOITAT					
CRIQUE GIOVANE NORD, COM	` ,				
eraçor oro vinteriores, con					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	SOGEMI				
Nom, prénom et qualité de la personne	DRETON I				
habilitée à représenter la personne morale	BRETON Jacques, gérant				
RCS / SIRET 5 3 2 6 3 1 2	7 2 0 0 0 2 0 Forme juridiqu	Je SARL			
Joiane	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1			
	au des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du proje				
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues de la company de la				
6b	Construction de voies de plus de 3 km				
10	Dérivation de cours d'eau sur une longueur	> 100 m			
47b	Déboisements de plus de 0,5 ha				
	4. Caractéristiques générales du projet				
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les évent					
	minéralisés de la crique Gioane et récupérer	, par méthode gravimétrique, l'or			
	(minerai) sous forme d'une AEX de 100 ha. e estimé à 28,5 ha (surface minéralisée en or)	et de 0.5 ha (futur campement).			
1 c m	c common a zo,e ma (carriero minorarioro cir er,	, et ut e,e nu (runur eunipemen).			
L'accès au site se fait par voie terrestre de	ouis Saint-Elie par la piste forestière existant	e Saint-Flie / Coulor (environ 53 km)			
Arrivé à environ 800 m de la limite ouest	du PER n°04-2010, il faudra aménager un ac	cès de 0,8 km, de direction nord, en rive			
droite de la crique Giovane pour accéder a					

4.2 Objectifs du projet
Les objectifs du projet d'AEX sont l'exploitation d'or secondaire contenu dans les alluvions et colluvions de la crique Giovane.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Ici, pour exécuter les travaux d'exploitation, il faudra au préalable :

- déboiser (progressivement) 28,5 ha sur l'AEX, cette surface correspond aux secteurs cubés par les prospections de novembre 2015 (Autorisation ARMINA Ressources Minières),
- prévoir, un Bassin De Décantation (BDD) creusé à sec de 3000 m2 afin de pouvoir décanter les eaux de lavage du premier chantier et ensuite de les recycler.
- réaliser (au fur et à mesure de l'avancement des travaux) une dérivation de la crique Emmanuel et autres criquots dans le cas où ces cours d'eau traversent la zone minéralisée en or identifiée.

L'accès au chantier, depuis le camp de l'AEX, se fera en utilisant ceux existants et, dans la zone des travaux, en bordure extérieure de la zone minéralisée, ce qui évitera une déforestation supplémentaire.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La méthode d'exploitation visée concerne un système de chantiers ouverts en quinconce dans la zone minéralisée identifiée.

Cela consistera à:

- 1) Exploitation de l'AEX
- en trois phases de travaux, de l'aval vers l'amont,
- déforestation progressive, ha après ha, en s'assurant d'un périmètre de sécurité,
- dérivation de la crique Giovane et autres criquots, phase après phase et au fur et à mesure de l'avancée des travaux,
- remplissage du BDD creusé à sec par pompage temporaire depuis la crique et au moyen d'une motopompe de 8" (besoin d'environ 5000 m3) ; cette réserve d'eau permettra d'amorcer les travaux en circuit fermé,
- exploitation par chantiers de 2500 à 3500 m2 : stockage des argiles en bordure, foisonnement puis criblage, débourbage du minerai (sable,gravier) au monitor alimenté par motopompe, récupération des particules d'or dans sluice et décantation dans au moins 2 BDD (sauf au démarrage) et recyclage des eaux de lavage,
- suivi continu du chantier : inspections journalières, consignes, cartographie au GPS avec report sur carte
- 2) Remise en état
- réhabilitation des secteurs exploités au fil de l'exploitation, phase après phase : comblement des excavations à l'aide des matériaux excavés et dans l'ordre original,
- revégétalisation du site, début dès la fin de la phase  $n^{\circ}1$ ,
- en fin de travaux, évacuation de l'outil de production et nettoyage final du site.

Les principaux moyens matériels mis en place sont trois pelles excavatrices sur chenilles, un pick-up 4 x 4, une moto-pompe, une grille de calibrage équipée d'une table gravimétrique.

11 personnes seront mobilisées par le projet dont un chef de chantier expérimenté.

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
D'après la note de la DEAL d'avril 20	15, l'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livret II du rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.2.2.0 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique						
	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  deurs caractéristiques Valeur(s)						
AEX de forme rectangulaire, 2000 x 5							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long° ' ' Lat° ' '' _						
Projet localisé sur la crique Giovane, affluent de la rivière Kokioko.  Accessible par voie terrestre, via la piste forestière de Saint-Elie / Coulor	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées :  Communes traversées :  Commune de Mana.  Les coordonnées des sommets de l'AEX de 1 km2, exprimées en UTM22 RGFG95, sont consignées en annexes 2 et 5.						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non X							
environnementale ?  4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	ent les projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Mana.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI et PPRL de Mana approuvés par l'arrêté préfectoral n°2015099-0003 du 09/04/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	Projet situé sur la crique Giovane, affluent de la rivière Kokioko Nom de la masse d'eau : FRKR1136 Typologie : M52 Etat chimique : moyen Etat écologique : moyen
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		- Pour les besoins du démarrage de l'exploitation, on devra prélever temporairement dans le milieu naturel (crique Giovane) la quantité d'eau nécessaire au remplissage du BDD creusé à sec sur l'AEX (ici, 5000 m3). Une fois le bassin rempli, les travaux se font en circuit fermé. En saison sèche (forte évaporation), il est probable que l'on fasse un prélèvement temporaire et mineur afin de mettre le bassin à niveau.  - Pour les besoins du camp, on prélevera l'eau dans un puits creusé en terrasse non inondable (besoins = 800 l/jour)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		<ul> <li>Chaque chantier ou BDD (ancien chantier reconverti) ont une surface allant de 2500 à 3500 m2; leur creusement provoque une circulation de la nappe d'accompagnement localisée dans les niveaux les plus poreux (sables, graviers).</li> <li>Ici, la "masse d'eau souterraine" se situe à moins de 4 m sous le Terrain Naturel (TN) et est de faible volume; elle se stabilise rapidement d'un bassin à l'autre.</li> </ul>
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Projet entraînant des dégradations et des impacts sur les milieux terrestres et aquatiques (déforestation cependant limitée aux zones cubées (28,5 ha), terrassement estimé à 623 400 m3 d'argiles extraits puis redéposés après exploitation, creusement d'excavations, dérivations de cours d'eau) et des perturbations temporaires diurnes (bruit des pelles, de la moto-pompe, présence humaine), déplacement de la faune, Discontinuité écologique de faible ampleur et temporaire entre la forêt de relief et la zone de flat (exploité).  Durée des travaux d'exploitation estimée à 33 mois au total.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers limitée à moins d'un tiers de la surface totale de l'AEX.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Les risques sanitaires engendrés par l'activité sont liés à la qualité de l'eau, comme par exemple, la teneur en MES si les eaux de lavage du chantier sont directement rejetées dans le milieu naturel (ce qui ne sera pas le cas, ces eaux seront décantées dans le ou les BDD) mais aussi à la présence de moustiques, vecteurs de maladies (dengue, malaria).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Pendant la durée du projet, transport aérien bi-mensuel (hélicoptère) et terrestre avec utilisation temporaire de la piste forestière Saint-Elie / Coulor. Déplacements journaliers entre la base-vie SOGEMI et le chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Utilisation d'au moins deux pelles excavatrices, un pick-up, d'une moto-pompe et d'un groupe électrogène (camp), l'ensemble du matériel étant aux normes UE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Existence de vibrations très modérées car les engins sur chenilles où l'exposition est la plus forte, disposent d'un système anti-vibratile.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Projet diurne cependant le camp sera éclairé la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air concernent les gaz d'échappements des moteurs thermiques (pelles, véhicules 4 x 4, moto-pompe, groupe électrogène).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Ici, les rejets liquides sont les eaux de lavage du minerai (gravier alluvionnaire) contenus dans le ou les BDD.  Pas de rejet de ce type dans le milieu naturel sans décantation et un taux < 35 mg/l en MES.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		<ul> <li>Déchets Industriels Spéciaux (DIS) de type filtres, huiles usagées, chiffons souillés, fûts usités, batteries: stockage sur camp avec système de rétention puis élimination vers centre agréé</li> <li>Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND): cartons,</li> <li>Déchets Banals des Entreprises (DBE): pièces mécaniques usées, environ 100 à 125 kg/mois</li> <li>Ordures Ménagères (OM): environ 256 kg/mois</li> <li>Déchets miniers non dangereux: minerai lavé et décanté 6000 m3/mois</li> <li>Déchets verts inertes: environ 0.86 ha/mois</li> </ul>

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de la déforestation et l'excavation de BDD ou de chantiers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
			•	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

#### 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

- Suivi rigoureux d'un plan d'exploitation respectueux des contraintes environnementales
- Mise en place d'un plan de réhabilitation au fil de l'exploitation favorisant la revégétalisation phase après phase : remblai, nivellement des terres, arbres stockés en andains et repoussés sur les zones retérrassées
- Prise en compte de l'esthétique du chantier et des abords : aménagements de bassins de décantation, gestion des hydrocarbures et des déchets, travaux rationnels (déforestation, terrassement)
- Mécanisation du site d'exploitation permettant de travailler correctement dès le début
- Choix d'un matériel performant et adapté, aux normes UE (bruit, gaz), entretien régulier des engins, circulation limitée à 30 km/h sur les pistes pour éviter l'envol des poussières
- Absence de rejets de MES dans le milieu naturel par des travaux en circuit fermé
- Stockage des hydrocarbures sur cuvettes de rétention (chantier, camp)
- Recyclage de certains déchets, évacuation des déchets dangereux vers un centre agréé du littoral
- Chasse interdite sur le site
- En cas de découverte de vestiges archéologiques, prévenir immédiatement la mairie
- Mise en place d'une procédure d'autocontrôle sur le site pour veiller au respect des consignes

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- l'exploitation prévue sera réalisée en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : activité uniquement diurne, peu de personnel mais qualifié, déforestation raisonnée et progressive (selon l'avancée du chantier), travaux par phases successives intégrant la réhabilitation / revégétalisation au fil de l'exploitation, matériel adapté au gisement et aux aménagements à réaliser (bassins, dérivations de criques), pas besoin de nouveau accès (stockage adapté des hydrocarbures et élimination périodique des déchets dangereux vers centre agréé, - le camp créé, temporaire (pour 4 ans), sera équipé de zones de stockages d'hydrocarbures et de déchets pourvues de systèmes de rétention et de carbets aux normes DSDS),
- il est situé en zonage 3 du SDOM (réputé sans contrainte).

#### 8. Annexes

- {	B.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 5 : Coordonnées des sommets de l'AEX Crique Giovane Nord en UTM22, RGFG95 Fichier .shp

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Signature

Rémire-Montjoly

le, 16 octobre 2017

SARL SOGEMI

Au capital de 30 000 €

113, Zac de Pae de Dégrad des Cannes 97354 REMIRE-MONTJOLY

Siret: 532 631 272 00020 Tél./Fax: 0594 37 99 50

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus